

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-213 du 25 Juillet 1995

chargeant Monsieur Robert TAGNÖN,
Ministre du Plan et de la Restructuration Economique de l'intérim de
Monsieur Paul DOSSOU, Ministre des
Finances pour compter du 25 Juillet
1995.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

CHEF DE L'ETAT,

CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°95-183 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

DECRETE :

Article 1er.- Pour compter du 25 Juillet 1995, Monsieur Robert TAGNÖN, Ministre du Plan et de la Restructuration Economique est chargé de l'intérim du Ministre des Finances pendant l'absence de Monsieur Paul DOSSOU.

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 25 Juillet 1995

Pour le Président de la République,
et par délégation, le Ministre d'Etat
chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense
Nationale,


Désiré VIEYRA

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 MEDN 2 SGG 2 MF-MPRE 6 AUTRES MINIS-
TRES 16 DEPARTEMENTS 6 JORB 1.-